



Habilitation électrique : BE Manœuvre

Durée : 2 jours / 14 heures

Objectif

Rendre les stagiaires capables de respecter les prescriptions de sécurité définies par la publication UTE NF C 18-510.

Public visé et prérequis

Toutes personnes devant effectuer une réalisation exclusive de manœuvres d'exploitation ou d'urgence pour des tensions inférieures à 1000 V.

Aucune connaissance en électricité n'est demandée, mais les personnes doivent être capables de comprendre les instructions de sécurité.

Recyclage

2 jours / 14 heures tous les 3 ans.

Nombre de participants

10 personnes au maximum

Profil Intervenant

Formateur spécialisé dans le recueil UTE NF C 18-510.

Méthode pédagogique

Essentiellement basée sur de la théorie (exposés interactifs, apports de connaissances, vidéo-projection...), mise en pratique éventuelle si le site le permet, sinon sur maquette pédagogique.

QCM de validation.

Programme

1. Théorie (tronc commun n° 1 de la norme)

Distinguer les grandeurs électriques, telles que courant, tension, résistance, puissance, Alternatif et continu, etc.

Enoncer les effets du courant électrique sur le corps humain (mécanismes d'électrisation, d'électrocution et de brûlures, etc.)

Donner les noms et les limites des différents domaines de tension

Reconnaître l'appartenance des matériels à leur domaine de tension

Citer les zones d'environnement et donner leurs limites

Identifier les limites et les zones d'environnement

Décrire le principe d'une habilitation

Donner la définition des symboles d'habilitation

Lire et exploiter le contenu d'un titre d'habilitation

Lister les prescriptions associées aux zones de travail

Citer les équipements de protection collective et leur fonction (barrière, écran, etc.)

Reconnaître la zone de travail ainsi que les signalisations et repérages associés

Enoncer les risques liés à l'utilisation et à la manipulation des matériels et outillages utilisés dans l'environnement

S'assurer de la bonne mise en œuvre de son matériel et de ses outils

Décrire la conduite à tenir en cas d'accident corporel conformément à l'Article 13

Décrire la conduite à tenir en cas d'incendie dans un environnement électrique conformément à l'Article 13

Appliquer les procédures et consignes en cas d'accident corporel ou d'incendie dans un environnement électrique

2. Théorie (BE Manœuvre)

Reconnaître les matériels électriques des domaines de tension BT et TBT dans leur environnement

Identifier les matériels électriques objet des manœuvres

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Identifier, vérifier et utiliser les EPI appropriés.

Citer les limites de l'habilitation BE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.).

Réaliser des manœuvres dans les domaines BT et TBT

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au Chargé d'Exploitation électrique ou au Chargé de Consignation.

Identifier le Chargé d'Exploitation électrique ou au Chargé de Consignation et échanger les informations nécessaires

Respecter les instructions données par le Chargé d'Exploitation électrique ou au Chargé de Consignation

Rendre compte de son activité

Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres

Respecter et faire respecter les instructions de sécurité des manœuvres

Analyser les risques pour une situation donnée et correspondant à l'habilitation

Module HTA

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

Citer les limites de l'habilitation HE Manœuvre (Autorisation et interdits, etc.).

Énoncer les instructions de sécurité spécifiques aux manœuvres.

Nommer les informations et documents à échanger ou à transmettre au chargé d'exploitation ou au chargé de consignation.

Module HTB

Connaître la structure et le principe de fonctionnement des ouvrages ou des installations électriques (ligne et poste).

Enoncer les fonctions des matériels électriques des postes (fonctions : commandes, séparations, protections).

Expliquer les principes d'induction et de couplage capacitif et les risques associés.

Différencier les types de postes.

Expliquer les principes de verrouillages et inter-verrouillage pour les matériels concernés.

Citer les matériels et équipements de protection collective et leurs fonctions.

Citer les moyens de protection individuelle et leurs limites d'utilisation.

3. Pratique

Au moins 2 heures de pratique sur un ouvrage ou une installation-type. Des durées supplémentaires peuvent être proposées en fonction de l'activité, de la complexité et diversité des tâches à accomplir.

A l'issue de la formation

Attribution finale : Attestation individuelle.

Habilitation : Nous émettons un avis sur l'habilitation devant être délivrée par l'employeur.